



Chambre
de **Métiers**
et de l'**Artisanat**

GRAND EST

Chambre de Métiers et de l'Artisanat Grand Est

5 Boulevard de la Défense

Espace Partenaires - 2ème étage - 57078 Metz Cedex 3

03 87 20 36 80 - www.cma-grandest.fr

contact@cma-grandest.fr - www.artisanat.fr

FORMATION CONTINUE CONDUCTEUR DE TAXI

04ENR_FIP_FormationTaxiFC

Code(s) NSF : 311

Code CPF : NC

Décret n° 2004-1164 du 02 Novembre 2004 - N° SIRET : 130 028 012 00016

Numéro de Déclaration d'Activité 44570405157 enregistré auprès du Préfet de la Région Grand-Est

Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'Etat

Mise à jour : Nov 2025

Public :

Tout candidat titulaire d'une carte professionnelle de conducteur de taxi, quelque soit le département d'habitation ou d'exercice.

Artisan / Salarié / Demandeur d'emploi

Pour les personnes en situation de handicap, veuillez nous contacter pour étudier votre demande et les besoins en compensation si nécessaire : information disponible sur notre site internet CMA de Région Grand Est*/ou nous contacter

Niveau d'entrée / Prérequis :

Être titulaire d'une carte professionnelle de conducteur de Taxi et soumis à l'obligation de formation continue obligatoire tous les 5 ans.

Statut :

Stagiaire de la formation professionnelle rémunéré ou non

Durée & accès :

14 heures de formation
soit 2 journées de 7 heures

Accès : dès les effectifs réunis et les conditions réalisées

Modalité d'inscription : se rapprocher des contacts en département.

Prochaines sessions :

Nous contacter

Objectif de qualification :

NC

Objectif pédagogique de la formation :

A l'issue de la formation le stagiaire sera capable de mettre en pratique les évolutions législatives et réglementaires liées à l'activité de conducteur de Taxi.

Compétences visées et résultats attendus :

- Appliquer la réglementation du Transport Public Particulier de Personnes et la réglementation spécifique Taxi.

- Actualiser et améliorer ses pratiques en matière de sécurité routière.

- Approfondir ses connaissances dans le cadre d'un module au choix (gestes de premiers secours, anglais ou développement commercial)

En 2024, sur 314 personnes inscrites, 314 ont suivi intégralement la formation, 312 ont répondu à notre enquête avec un taux de satisfaction de 99%.

Taux de recommandation : 99%

*Chemin d'accès : cma-grandest.fr

1/3

Lieu de formation & contact :

Chambre de Métiers et de l'Artisanat de Région Grand Est - Etablissement des Ardennes :
8 rue de Clèves
08000 CHARLEVILLE-MEZIERES
Tél. : 03.24.56.81.81
formation08@cma-grandest.fr

Chambre de Métiers et de l'Artisanat de Région Grand Est - Etablissement de l'Aube :
6 rue Jeanne D'Arc
10000 TROYES
Tél. : 03.25.82.62.06
formation10@cma-grandest.fr

Chambre de Métiers et de l'Artisanat de Région Grand Est - Etablissement de la Marne :
68 boulevard Lundy
51086 REIMS Cedex
Tél. : 03.26.40.64.94
formation51@cma-grandest.fr

Chambre de Métiers et de l'Artisanat de Région Grand Est - Etablissement de la Haute-Marne :
9 rue Decrès
52000 CHAUMONT Cedex
Tél. : 03.25.32.19.77
formation52@cma-grandest.fr

Chambre de Métiers et de l'Artisanat de Région Grand Est - Etablissement de la Meurthe-et-Moselle :
4 rue de la Vologne - 54520 LAXOU

40 rue Carnot - 54150 VAL DE BRIEY
Tél. : 03.83.95.60.60
formation54@cma-grandest.fr

Chambre de Métiers et de l'Artisanat de Région Grand Est - Etablissement de la Meuse :
Route du Pont de Dammarie
Bâtiment les Roises 3e étage
55000 SAVONNIERES-DEVANT-BAR

23 rue de la Belle Vierge
55100 VERDUN
Tél. : 03.29.79.76.65
formation55@cma-grandest.fr

Contenu :

Conformément au référentiel de l'arrêté du 11 août 2017 relatif à la formation continue des conducteurs de taxi et des conducteurs de voiture de transport avec chauffeur et à la mobilité des conducteurs de taxi :

Modules obligatoires de 3h30 :

- Module A : droit du transport public particulier de personnes
- Module B : réglementation spécifique Taxi
- Module C : sécurité routière

Modules d'approfondissement obligatoire de 3h30 au choix selon les départements :

Module D : Anglais

OU

Module E : Gestion et développement commercial, dont l'utilisation des nouvelles technologies de l'information et de la communication

OU

Module F : remise à niveau prévention et secours civiques

Organisation de la formation :

Uniquement en présentiel au sein des organismes de formation agréé :

- par la Préfecture de la Meurthe et Moselle sous le numéro 01-54-2021
 - par la Préfecture de la Marne sous le numéro A21-51-01
 - par la Préfecture de la Haute-Marne sous le numéro 52-21-001
 - par la Préfecture des Ardennes sous le numéro 129-2025-01
 - par la Préfecture de l'Aube sous le numéro 2020-001
 - par la Préfecture de la Meuse sous le numéro 2022-001
- Langue parlée : français

Méthodes pédagogiques utilisées :

- Supports législatifs et réglementaires
- Remise de supports pédagogiques
- Exposés théoriques
- Étude de cas concrets
- Mises en situation

Validation du parcours / Modalités d'évaluation :

- Tour de table et recueil des besoins supplémentaires en début et fin de séquences
- Evaluation de fin de formation sous forme de quizz
- Questionnaire de satisfaction de la qualité perçue
- Remise d'une attestation de suivi

Coût de la formation :**20€/H Net de taxe par stagiaire**

- Possibilité de prise en charge totale ou partielle du coût de la formation selon les règles définies par les dispositifs de financement existant (OPCO, FAFCEA, ...).

- Nous contacter

Equipements :

- Salles d'enseignement équipée de tableaux numériques interactifs et/ou vidéoprojecteur
- Accès WIFI
- Accès aux personnes à mobilité réduite

Participants :**20 stagiaires/session (max)**

Session ouverte à partir de 9 stagiaires

Pour plus de renseignements :

Référent / Contact Handicap - mail :

Information disponible sur notre site internet CMA de Région Grand Est* /ou nous contacter.

Débouchés

NC

Possibilité de poursuites d'études :

NC

Qualification des formateurs :

Conformément à l'arrêté du 11 août 2017 relatif à l'agrément des centres de formation habilités à dispenser la formation initiale et continue des conducteurs de T3P, nos formateurs sont :

- Titulaires d'une carte professionnelle de conducteur de taxi ou de VTC depuis plus de 5 ans,
- Titulaires TP ECSR ou BEPECASER,
- Titulaires du certificat de formateur SST ou du certificat de compétences de "formateur de premiers secours en équipe" (PAE 1) ou du certificat de compétences de formateur de prévention et secours civiques (PAE 3)
- Titulaires d'un titre ou diplôme supérieur ou égal au niveau III de la matière enseignée

Conditions générales de vente :

à consulter en flashant ce code



Pour les équivalences et passerelles (cf : notre site internet ou nous contacter)